

Waulsort, Agimont (pont de Jaspe), Neffe-Dinant, Bouvignes, Godinne, Dave, Wépion, Namur (Gravière), Beez (Tête du pré), Beez (droit de la gare du chemin de fer), Lives et Brumagne;

Le 1^{er} janvier 1898, pour le passage d'eau d'Annevoie-Rouillon;

Le 1^{er} janvier 1899, pour ceux d'Agimont (Bac-du-Prince) et de Taillfer;

Le 1^{er} janvier 1900, pour celui de Profondeville,

Et le 14 août 1893, pour celui de Hour, sur la Semois.

Notre ministre des finances (M. P. DE SMET DE NAEYER) et notre ministre de l'agriculture et des travaux publics (M. LÉON DE BRUYN) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

612. — 31 DÉCEMBRE 1896. — Loi
contenant le budget des dotations pour l'exercice 1897 (1). (Monit. du 1^{er} janvier 1897.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des dotations est fixé pour l'exercice 1897 à la somme de quatre millions neuf cent trente mille deux cents francs (fr. 4,950,200), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances, M. P. DE SMET DE NAEYER.)

Budget des dotations pour l'exercice 1897.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.		
Art. 1 ^{er} . Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) fr.	3,300,000 »	3,500,000
Art. 2. Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.		
Art. 3. Sénat	185,000 »	185,000
CHAPITRE III.		
Art. 4. Chambre des représentants	951,800 »	951,800
CHAPITRE IV.		
COUR DES COMPTES.		
Art. 5. Traitement des membres de la cour	70,750 »	293,400
Art. 6. Traitement du personnel des bureaux.	192,350 »	
Art. 7. Matériel et dépenses diverses	24,000 »	
Art. 8. Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	
Art. 9. Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	4,600 »	
Art. 10. Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service	3,500 »	
Total du budget des dotations. . fr.		4,930,200

(1) Session de 1895-1896.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 28 février 1896, p. 230 et 240.

Session de 1896-1897.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et

texte amendé du projet de loi. Séance du 18 novembre 1896, p. 36. — Rapport. Séance du 21 décembre 1896, p. 87.
Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 24 décembre 1896, p. 343 à 350.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport, n° 54. Séance du 28 décembre 1896.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 30 décembre 1896.